



FNASCE
couleur **passion**

Demande de séjour en unité d'accueil

Notice d'utilisation

La gestion des demandes de séjour dans les unités d'accueil des ASCE et de la FNASCE est réalisée à l'aide d'une application informatique accessible via internet, nommée OSCAR.

L'utilisation exclusive du web pour le dépôt et la gestion des demandes de séjour met en évidence l'implication souhaitée dans la voie du développement durable en visant l'objectif « zéro papier » dans toute la démarche, notamment par l'envoi des contrats et des refus par messagerie électronique.

Cette notice d'utilisation est à utiliser par les adhérents des ASCE et de la FNASCE souhaitant déposer une demande de séjour dans les unités d'accueil.



Mise à jour : décembre 2013

Sommaire

Rappels de base importants - Conseils.....	2
Connexion web à la rubrique unités d'accueil.....	3
Identification de l'adhérent	4
Carte des unités d'accueil - « C'est encore libre ! ».....	5-6
Liste de toutes les unités d'accueil - Les nouvelles unités d'accueil.....	7
Historique de vos demandes de séjour	8
Accès à la fiche descriptive d'une unité d'accueil	9
Fiche descriptive d'une unité d'accueil : - détails du contenu de la colonne gauche	10
- détails du contenu de la colonne droite	11
Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil : - connexion	12
- commandes	13
- itinéraire.....	14
Accès au formulaire de demande de séjour.....	15
Renseignements concernant le demandeur	16-17
Unité(s) d'accueil sollicitée(s) - Choix des dates de séjour.....	18
Choix des unités d'accueil - Remarques	19
Relecture et enregistrement de la demande de séjour.....	20
Validation de la demande de séjour.....	21
Attribution du séjour.....	22
Contrat de mise à disposition	23

Rappels de base importants

- les séjours en unités d'accueil **sont exclusivement réservés aux adhérents de la Fnasce**, à jour de leur adhésion annuelle, aux jours de leur demande et de leur séjour
- les adhérents dits « membres extérieurs » (tels que prévus par les statuts de leur Asce), ne peuvent prétendre qu'à l'utilisation des logements acceptant des adhérents extérieurs (lettre **E** dans la liste des unités d'accueil)
- les demandes de séjour doivent parvenir aux gestionnaires :
 - avant le 15 septembre pour les séjours d'hiver (Noël et février)
 - avant le 15 novembre pour les séjours de printemps
 - avant le 15 janvier pour les séjours d'été
- aussi, il est important de tenir compte des délais de validation par votre Asce en anticipant le dépôt de votre demande
- il est important de lire attentivement le contenu des fiches descriptives, notamment le chapitre « description générale », vous informant de la durée des séjours ainsi que des jours et horaires d'arrivée et de départ
- le nombre de personnes mentionné sur le formulaire de demande de séjour ne peut en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur la fiche descriptive de l'unité d'accueil
- l'ensemble des choix de lieux et de périodes est à résumer **sur une seule et unique demande par Asce, une seule étant prise en compte**, en utilisant la case « Remarques » si votre nombre de choix de lieux ou de périodes est supérieur à 5
- un formulaire saisi = une demande de séjour sur laquelle peuvent être inscrits 5 choix de périodes et 5 choix de lieux différents
- le nombre total de demandes de séjour pour la période estivale (24 juin au 11 septembre), traitées par les commissions de la deuxième quinzaine de janvier, **est limité à 5**. Cette disposition est contrôlée systématiquement par informatique.
- pour une demande dont le refus a été enregistré dans Oscar, il est possible d'en faire une nouvelle auprès de la même ASCE sachant que celle-ci doit être réalisée sur une période différente que celle refusée.
Autrement dit, pour la période estivale, un maximum de 5 demandes simultanées non refusées est autorisé.
- il est recommandé d'utiliser « C'est encore libre ! » pour remplacer les demandes de séjour refusées
- une demande annulée, en raison du refus d'une attribution par l'adhérent ou d'une réponse hors délai, n'est pas considérée comme un refus et n'entre ainsi pas dans les refus enregistrés permettant de faire des demandes supplémentaires
- les effets des personnes résidant dans l'unité d'accueil ne sont pas garantis contre le vol, même en cas d'effraction. Avant de partir en vacances, souscrivez l'assurance « villégiature » auprès de votre assureur si cette clause n'est pas comprise dans votre contrat. Elle vous garantira contre le vol.

Conseils

- proposer un choix d'unités d'accueil et de périodes aussi large que possible. En effet, proposer un seul choix de logement ou une seule période, restreint énormément vos possibilités de satisfaction
- demander des périodes hors vacances scolaires si vous n'avez aucune contrainte justifiée par les vacances scolaires

Connexion web à la rubrique unités d'accueil

Après s'être connecté au site de la FNASCE, l'accès à l'application se fait en cliquant sur « **Unités d'accueil** » dans la barre de menu supérieure, puis « **Utilisation des unités d'accueil** »



L'affichage ci-dessous apparaît à l'écran.
Il est demandé à l'adhérent demandeur de lire attentivement le contenu de cet affichage afin de prendre connaissance des modalités d'usage de l'application.

Sport Culture Entraide l'EMPE Pratique Manifestations Annuaire fédéral Sites ASCE Sites URASCE Unités d'accueil

Unités d'accueil

Utilisation des Unités d'Accueil
Guide et modes d'emploi

Accueil > Unités d'accueil > Utilisation des Unités d'Accueil

Utilisation des Unités d'Accueil

La gestion des demandes de séjour en unités d'accueil se fait au travers du web. À lire attentivement car des changements récents sont intervenus.

Pour réserver un séjour dans une unité d'accueil, tout adhérent à jour de son adhésion doit s'authentifier à l'aide de son nom, de son numéro de carte et son Asce d'appartenance tels qu'ils sont inscrits sur la carte membre. Il aura accès au formulaire à partir du lien situé en bas à droite de la fiche de l'unité d'accueil choisie. Il devra lire et accepter les informations nécessaires au bon déroulement de sa demande. L'adresse mail personnelle présentée par le formulaire devra être saisie dans le champ réservé à cet effet.

Une fois le formulaire rempli, l'adhérent devra enregistrer sa demande. Il recevra immédiatement sur sa boîte perso, via le robot de l'hébergeur de l'application, un message de confirmation de l'enregistrement de sa demande avec un lien hypertexte à partir duquel il pourra revenir sur sa demande pour la modifier voire la supprimer. Dans le même temps, un mail parviendra automatiquement dans la boîte électronique de son ASCE d'appartenance et à celle de son président, pour validation. Lors de la validation de la demande par le responsable de l'ASCE de l'adhérent, un mail sera adressé à l'adhérent lui-même pour l'avertir que sa demande a été validée.

Comme auparavant, d'autres périodes peuvent être indiquées pour l'unité d'accueil souhaitée et d'autres unités d'accueil, gérées par la même ASCE, désignées en remplacement de celle choisie en priorité. Le gestionnaire pourra proposer, en accord avec le demandeur, une autre unité d'accueil et une autre période que celles mentionnées. Une deuxième demande pour une unité d'accueil gérée par la même ASCE pour une même période, ne pourra ainsi être saisie. Par la suite, le demandeur sera averti par mail sur sa boîte personnelle de l'acceptation ou du refus du séjour par l'ASCE gestionnaire de l'unité d'accueil. L'adhérent a la possibilité de suivre l'évolution de sa demande en consultant l'historique de ses demandes.

Remarque importante - Le nombre total de demandes de séjour pour la période estivale (24 juin au 11 septembre), traitées par les commissions de la deuxième quinzaine de juillet est limité à 5.
Cette disposition, rarement respectée auparavant est contrôlée systématiquement par informatique.

Pour une demande dont le refus a été enregistré dans Oscar, il est possible d'en faire une nouvelle auprès de la même ASCE sachant que celle-ci doit être réalisée sur une période différente que celle refusée. Autrement dit, pour la période estivale, un maximum de 5 demandes simultanées non refusées est autorisé. Il est recommandé d'utiliser "C'est encore libre !" pour remplacer les demandes de séjour refusées.

À noter qu'une demande annulée, en raison du refus d'une attribution par l'adhérent ou d'une réponse hors délai, n'est pas considérée comme un refus et n'entre ainsi pas dans les refus enregistrés permettant de faire des demandes supplémentaires

Rappel : un formulaire saisi = une demande de séjour

Seuls les membres d'une ASCE, à jour de leur adhésion, sont autorisés à solliciter un séjour.

Merci de bien vouloir saisir chaque formulaire avec soin, les renseignements fournis permettront de traiter la demande correspondante dans les meilleures conditions.

[Accès restreint à la recherche d'une unité d'accueil](#)

Les codes d'accès à la rubrique sont mentionnés sur la carte d'adhérent.

Après lecture, cliquer sur le lien « [Accès restreint à la recherche d'une unité d'accueil](#) »

L'affichage ci-contre apparaît à l'écran.
Il convient de saisir les codes d'accès aux pages des unités d'accueil (identifiant et mot de passe), inscrits sur votre carte d'adhérent, puis de cliquer sur « **OK** »

L'accès est réservé aux adhérents des ASCE disposant de l'identifiant et du mot de passe, inscrits sur la carte d'adhérent ou à demander aux responsables de l'ASCE.

© Site Internet de la FNASCE, des URASCE et des ASCE

Identification de l'adhérent

L'affichage ci-dessous apparaît à l'écran.
Il comporte : une liste de 4 liens dans la partie gauche de l'écran ; un tableau sur fond jaune dans la partie droite de l'écran.

[Carte des unités d'accueil \(pour consultation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour consultation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour consultation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour consultation\)](#)

Pour FAIRE DE NOUVELLES DEMANDES DE SEJOUR et visualiser celles que vous avez faites vous DEVEZ VOUS IDENTIFIER en utilisant, pour votre nom, l'orthographe qui figure sur votre carte d'adhérent et les 5 caractères de droite de votre n° d'adhérent (dont les zéros éventuels à gauche)

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE Choisir dans la liste ▼

© Site Internet de la FNASCE, des URASCE et des ASCE

À cette étape, l'adhérent a deux possibilités :

- soit uniquement consulter les rubriques listées ci-dessus à l'aide des liens de la partie gauche de l'écran sans établir de demande.

- soit établir une demande de séjour.
Pour cela, l'adhérent doit alors s'identifier personnellement en saisissant :

- son nom, avec la même orthographe tel qu'il est indiqué sur sa carte d'adhérent
- son numéro d'adhérent, les 5 derniers caractères de droite
- son numéro d'Asce d'appartenance, à choisir dans la liste du menu déroulant

exemple obtenu après saisie :

- nom : **DURAND**
- numéro d'adhérent : **12345**
- Asce : **ASCEET 17**

Pour FAIRE DE NOUVELLES DEMANDES DE SEJOUR et visualiser celles que vous avez faites vous DEVEZ VOUS IDENTIFIER en utilisant, pour votre nom, l'orthographe qui figure sur votre carte d'adhérent et les 5 caractères de droite de votre n° d'adhérent (dont les zéros éventuels à gauche)

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE

- puis cliquer sur « **OK** », l'un des 3 messages ci-dessous s'affichera

si Monsieur Michel DURAND, adhérent en 2012 à l'ASCEET 17, n'a pas renouvelé son adhésion pour l'année 2013, le message ci-contre s'affichera, l'invitant à renouveler son adhésion et à [Se déconnecter](#) car il ne peut pas faire de demande

Bonjour Michel DURAND
Adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Votre adhésion était valide jusqu'au 31/12/2012.
Pour pouvoir faire de nouvelles demandes de séjour vous devez renouveler votre adhésion en payant votre cotisation annuelle

[Se déconnecter](#)

si Monsieur Michel DURAND, est à jour de son adhésion à l'ASCEET 17 pour l'année 2013, le message ci-contre s'affichera, l'invitant à faire une demande de séjour ou à [Se déconnecter](#) s'il ne souhaite pas réaliser sa demande maintenant

Bonjour Michel DURAND
Adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Votre adhésion est valide jusqu'au 31/12/2013.
Vous pouvez donc faire une demande de séjour

[Se déconnecter](#)

si après avoir saisi votre identification le message ci-contre apparaît
il convient de prendre contact avec votre Asce afin de vérifier l'enregistrement de votre adhésion

Votre n° d'adhérent est erroné !
Contacter votre Asce pour qu'elle vérifie si vous êtes bien enregistré ! Merci.

Votre nom

Votre n° d'adhérent

Votre ASCE Choisir dans la liste ▼

Carte des unités d'accueil

une fois identifié, l'adhérent a accès aux 5 rubriques ci-dessous.

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)

[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Historique de vos demandes de séjour](#)

Bonjour Michel DURAND
Adhérent n° 12345 de l'ASCEET 17

Votre adhésion est valide jusqu'au 31/12/2013.
Vous pouvez donc faire une demande de séjour

[Se déconnecter](#)



en sélectionnant : [Carte des unités d'accueil](#)

la carte ci-contre s'affiche

à partir de cette carte, il suffit de cliquer sur le département choisi pour faire apparaître la liste des unités d'accueil situées dans ce département

en sélectionnant : [C'est encore libre !](#)

le tableau ci-dessous s'affiche

il permet de prendre connaissance des unités d'accueil mises en disponibilité par les gestionnaires

« C'est encore libre ! »

C'est encore libre ! **Mise à jour assurée en continu par les gestionnaires d'unités d'accueil (*)**

Cette rubrique a pour but d'aider les adhérents des Asce en quête d'un séjour en unité d'accueil après les dates d'attribution. Ainsi, pour la période estivale, les disponibilités ne seront affichées qu'après les commissions de fin janvier.

Vous pouvez filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs des critères ci-dessous.

(*) Remarque IMPORTANTE
Cette liste n'est pas en lien direct avec l'outil de réservation en ligne OSCAR.
En conséquence les disponibilités indiquées ci-dessous ne sont qu'une indication.
Au moment du traitement d'une demande par l'ASCE gestionnaire le séjour peut avoir été déjà attribué !

Situation

Période du au

Renseignements concernant les unités d'accueil						Disponibilités	
Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	du	au	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Cannes - Festival	Ville	7	18/11/2013	31/12/2013	👤
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - La Marmotte	Montagne	4	18/11/2013	31/12/2013	👤
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Chamois	Montagne	4	18/11/2013	31/12/2013	👤
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Mouflon	Montagne	6	18/11/2013	31/12/2013	👤
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Peynet	Mer et ville	3	18/11/2013	01/01/2014	👤

ATTENTION : il est important de prendre connaissance du contenu de l'entête de ce tableau, sachant que :

- la mise à jour est assurée en continu par les gestionnaires d'unités d'accueil > **au fur et à mesure de l'avancement dans le temps**
- les disponibilités pour la période estivale ne sont affichées qu'après la réalisation des attributions de mi-janvier > **aussi, ce n'est pas parce qu'aucune disponibilité n'est affichée avant le 15 janvier, que tout est complet**
- les disponibilités indiquées ne sont qu'une indication > **il est toujours préférable de contacter le gestionnaire afin d'obtenir une confirmation de la disponibilité du logement avant d'établir sa demande, notamment pour les demandes de week-end**

Vous pouvez filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs des critères ci-dessous.

(*) Remarque IMPORTANTE
 Cette liste n'est pas en lien direct avec l'outil de réservation en ligne OSCAR.
 En conséquence les disponibilités indiquées ci-dessous ne sont qu'une indication.
 Au moment du traitement d'une demande par l'ASCE gestionnaire le séjour peut avoir été déjà attribué !

Situation: Moyenne montagne, Ville, Montagne, Mer et ville, Mer, Campagne

Période du: [] au: [] OK

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	Disponibilités	
					du	au

pour faciliter votre recherche, il vous est possible de filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs critères :

- situation
- période

une fois vos critères choisis, cliquer sur **OK**.
 Pour cet exemple, s'afficheront toutes les unités d'accueil situées à la montagne et ayant une période disponible entre le 15 et le 31 décembre 2013

extrait ci-dessous

Vous pouvez filtrer les unités d'accueil disponibles en précisant un ou plusieurs des critères ci-dessous.

(*) Remarque IMPORTANTE
 Cette liste n'est pas en lien direct avec l'outil de réservation en ligne OSCAR.
 En conséquence les disponibilités indiquées ci-dessous ne sont qu'une indication.
 Au moment du traitement d'une demande par l'ASCE gestionnaire le séjour peut avoir été déjà attribué !

Situation: Montagne

Période du: 15 Décembre 2013 au: 31 Décembre 2013 OK

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	Disponibilités	
					du	au

le tableau comporte les données relatives aux unités d'accueil disponibles, soit pour chacune :

- le département où elle se situe
- le nom de l'unité d'accueil
- la capacité d'accueil
- le nom de l'ASCE gestionnaire
- la situation
- la période disponible

Renseignements concernant les unités d'accueil						Disponibilités		
Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	du	au		
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Cannes - Festival	Ville	7	24/11/2013	31/12/2013	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - La Marmotte	Montagne	4	24/11/2013	31/12/2013	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Chamois	Montagne	4	24/11/2013	31/12/2013	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Tende - Le Mouflon	Montagne	6	24/11/2013	31/12/2013	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Peynet	Mer et ville	3	24/11/2013	01/01/2014	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Picasso	Mer	4	24/11/2013	20/12/2013	👤	
Alpes-Maritimes	ASCEE 06	Antibes - Le Picasso	Mer	4	21/12/2013	28/12/2013	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	21/12/2013	28/12/2013	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	28/12/2013	04/01/2014	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	01/01/2014	15/02/2014	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	15/03/2014	29/03/2014	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	15/03/2014	28/03/2014	👤	
Ariège	ASCET 12	Ax-les-Thermes	Montagne	4	29/03/2014	26/04/2014	👤	
Aude	ASCE 31 NSO	Mandirac - Maison éclusière	Mer	9	24/11/2013	21/12/2013	👤	
Bouches-du-Rhône	ASCE 13	La Ciotat - L'Île verte	Mer et ville	6	02/12/2013	23/12/2013	👤	
Bouches-du-Rhône	ASCE 13	La Ciotat - Le Mugel	Mer et ville	4	16/12/2013	30/12/2013	👤	

en cliquant en bout de ligne sur l'icône 👤 vous accédez à la fiche descriptive de l'unité d'accueil concernée

Liste de toutes les unités d'accueil

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :
[Liste de toutes les unités d'accueil](#)

le tableau ci-dessous s'affiche

il permet de prendre connaissance de la liste complète des unités d'accueil

pour faciliter votre recherche, il vous est possible de filtrer les unités d'accueil en précisant le critère de votre choix

Liste des unités d'accueil Mise à jour assurée en continu par les gestionnaires d'unités d'accueil

Signification des pictogrammes en fin de ligne pour chaque unité d'accueil

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Capacité	Nom	Adresse				
06	ASCEE 06	Antibes - Le Peynet	3	Gilbert CARANTE	ASCEE 06 Gilbert CARANTE 1860 chemin de l'escours 06480 La Colle sur Loup				

le département où se situe l'unité d'accueil

le nom de l'ASCE gestionnaire

le nom de l'unité d'accueil

la capacité d'accueil (avec affichage croissant ou décroissant)

le nom du gestionnaire

l'adresse postale du gestionnaire

les pictogrammes de l'unité d'accueil (légende ci-dessus)

le lien vers la fiche descriptive

données affichées pour chacune des unités d'accueil

Les nouvelles unités d'accueil

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)
[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)
[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :
[Les nouvelles unités d'accueil](#)

le tableau affiché permet de prendre connaissance de la liste des unités d'accueil mises en service au cours des 12 derniers mois

Historique de vos demandes de séjour

[Carte des unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[C'est encore libre ! \(pour demandes de réservation\)](#)

[Liste de toutes les unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Les nouvelles unités d'accueil \(pour demandes de réservation\)](#)

[Historique de vos demandes de séjour](#)

en sélectionnant :

[Historique de vos demandes de séjour](#)

le tableau ci-dessous s'affiche

il vous permet de prendre connaissance de l'ensemble de vos demandes de séjour ainsi que du résultat obtenu pour chacune

pour chacune de vos demandes affichage de

choix de l'année (à partir de 2012) tous les lieux demandés ou toutes les périodes demandées

Etat des demandes de séjour

Pour trier sur une colonne, cliquer sur le nom de la colonne.

2013 ▼

Séjour demandé ou attribué

[Voir tous les lieux demandés](#)

[Voir toutes les périodes demandées](#)

Demandeur				Séjour demandé ou attribué				
Nom-Prénom	Date de dépôt	Nb personnes	Enf. à charge	Lieu (*)	ASCE	du	au	Etat
DURAND Michel	16/12/2012	5	2	Port-Navalo Capacité : 6	ASCE 56	13/07/2013	27/07/2013	Refusé
DURAND Michel	16/12/2012	7	2	Le Croisic - Les Feux du Tréhic Capacité : 8	ASCEE 44	20/07/2013	27/07/2013	Attribué
DURAND Michel	14/12/2012	9	2	Porto-Vecchio - Phare de Saint-Cyprien Capacité : 10	ASCEE 2A	15/07/2013	29/07/2013	Refusé
DURAND Michel	16/12/2012	6	2	Lannion-Servel - Phare de Beg Leguer Capacité : 7	ASCEE 22	13/07/2013	27/07/2013	Refusé

nom et prénom de l'adhérent avec lien permettant d'afficher la demande

date de dépôt de la demande par l'adhérent

capacité d'accueil du logement demandé

nombre d'enfants à charge inscrits sur le formulaire de demande

unité d'accueil demandée en 1^{er} choix

ASCE gestionnaire du logement demandé

période demandée en 1^{er} choix

résultat obtenu pour chaque demande

dans votre historique :

- > si l'état de votre demande indique « **A attribuer** » : le traitement de votre demande n'est pas encore réalisé
- > si l'état de votre demande indique « **Attribué** » : le contrat et les documents utiles à votre séjour vous ont été ou vous seront transmis prochainement par messagerie électronique par le gestionnaire
- > si l'état de votre demande indique « **Refusé** » : votre demande n'a pas pu être satisfaite
- > si l'état de votre demande indique « **Annulé** » : votre demande a été annulée par vous-même ou par le gestionnaire

Accès à la fiche descriptive d'une unité d'accueil

Renseignements concernant les unités d'accueil						Disponibilités		
Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Situation	Capacité	du	au		
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 1	Mer	8	12/05/2014	26/05/2014		
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	Mer	6	17/03/2014	28/04/2014		
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	Mer	6	12/05/2014	26/05/2014		
Charente-Maritime	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 3	Mer	6	29/11/2013	28/12/2013		

l'accès à la fiche descriptive se fait :

- soit à partir du tableau de « C'est encore libre ! », en cliquant sur l'icône à l'extrémité droite de la ligne choisie
- soit à partir du tableau de la liste des unités d'accueil, en cliquant sur l'icône à l'extrémité droite de la ligne choisie

Dpt	ASCEE Gest.	Lieu	Capacité	Nom	Adresse	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 1	8	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 2	6	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	
17	ASCEET 17	Île de Ré - Phare des Baleines 3	6	Christelle HYVES	ASCEET 17 DDTM 17 BP 90127 17306 Rochefort Cedex	

Détail d'une unité d'accueil

Attention ! La linde de maison, la linde de toilette ne sont jamais fournis. En fin de séjour, le bénéficiaire de l'unité d'accueil est tenu de procéder au nettoyage du logement mis à sa disposition afin de le laisser aussi propre qu'il l'a trouvé à son arrivée.
Les effets des personnes résidant dans l'unité d'accueil ne sont pas garantis contre le vol, même en cas d'effraction.
Avant de partir en vacances, souscrivez l'assurance "Vols" auprès de votre assurance, elle vous garantira contre le vol.

Nom / Lieu : **Île de Ré - Phare des Baleines 3** [Fermer]

Localisation

Département : Charente-Maritime
Adresse : Phare des Baleines
155, allée du Phare
17590 Saint-Clement-des-Baleines
Situation : Mer
Coord. GPS : lat : [45.24465821] long : [-1.561667819]
Localisation Géographique Google MAPS

Description générale

Les modalités d'usage des unités d'accueil sont à consulter sur le site ASCEET 17, en cliquant sur le lien "Accès au site internet de l'ASCE" en bas de l'espace contact ci-contre.

INFOS GESTION

Attention : séjour du lundi 15 h au lundi suivant 10 h.
Afin de satisfaire un maximum de demandes, la durée des séjours est limitée à une semaine pendant

Description du logement

Capacité d'accueil : 8 Assis handicapé

Cuisine Séjour Salon Salon/séjour
Séjour/salon S. Bain S. Dou. WC
Garage Parking Terrasse

Couchage : logement places camping

No chambre : 2 lit(s) simple(s) : 0

Description des couchages et autres :
2 chambres avec chacune 1 lit 140 et 1 lit 90.

Périodes d'ouverture

Toute l'année OU du [] au []

Tarifs (par semaine)

Saison : 320 € Hors saison : 320 €
Tarif particulier : []
Tarif Week End : 90 €
Montant de la caution : 200 €
Chèques vacances acceptés Ou (si le case est coché)

Contact

ASCEE : ASCEET 17
Nom : Christelle HYVES
Adresse : ASCEET 17
DDTM 17
BP 90127
17306 Rochefort Cedex
Téléphone : 05 46 82 29 01
Fax : 05 46 83 41 01
patrimoine.asceet17@i-com.net
Accès au site internet de l'ASCE

Equipements

Pour info : Micro-onde
Lave-linge Lave-vaiss
TV Fax TV Chemise
Tenir site Salon jardin Barbecue
Autres : - chauffage électrique,
- cour individuelle clôturée de murs,
- tarif unique comprenant le

Spécificités

Animaux admis Ou (si le case est coché)
Adhérents externes admis Ou (si le case est coché)

RESERVATION

Bonjour Monsieur Michel DURAND.
Pour réserver un séjour dans cette UA cliquer ici

Dernière mise à jour le 11/12/2012

[Fermer]

la fiche descriptive de l'unité d'accueil choisie apparaît alors à l'écran

avec l'ensemble des données saisies par le gestionnaire de l'unité d'accueil

Fiche descriptive d'une unité d'accueil : détails du contenu de la colonne gauche

Île de Ré - Phare des Baleines 3

Localisation

Département : Charente-Maritime

Adresse : Phare des Baleines
155, allée du Phare
17590 Saint-Clément-des-Baleines

Situation : Mer

Coord. GPS lat : 46.244658821 long : -1.5616679191
[Localisation Géographique Google MAPS](#)

Description générale

Les modalités d'usage des unités d'accueil sont à consulter sur le site ASCEET 17, en cliquant sur le lien "Accès au site internet de l'ASCE" en bas de l'espace contact ci-contre.

INFOS GESTION
Attention : séjour du lundi 15 h au lundi suivant 10 h.
Afin de satisfaire un maximum de demandes, la durée des séjours est limitée à une semaine pendant

Descriptif du logement

Capacité d'accueil : 6

Accès handicapés :

Cuisine Séjour Salon Salon/séjour

Séjour/cuisine S. Bains S. Eau WC

Garage Parking Terrasse

Couchage logement places camping

Nb chambres : 2 et/ou alcoves : 0

Description des couchages et autres :
2 chambres avec chacune 1 lit 140 et 1 lit 90.

Périodes d'ouverture

Toute l'année OU du [] au []

Tarifs (semaine)

Saison : 320 € Hors saison : 320 €

Tarif particulier : []

Tarif Week End : 90 €


Montant de la caution : 200 €

Chèques vacances acceptés Oui (si la case est cochée)

Annotations :

- nom de l'unité d'accueil
- département de localisation
- adresse postale de l'unité d'accueil
- situation de l'unité d'accueil
- coordonnées GPS de l'unité d'accueil
- se référer au chapitre « géolocalisation »
- données relatives :
 - à la description générale de l'unité d'accueil
 - à la gestion des séjours
 - à toutes autres informations utiles
- à prendre en connaissance avant d'établir la demande de séjour
- utiliser l'ascenseur pour faire défiler l'ensemble du texte
- capacité d'accueil (couchages) de l'unité d'accueil
- accessibilité de l'unité d'accueil aux personnes à mobilité réduite
- pièces constituant l'unité d'accueil
- description du couchage :
 - en logement ou places de camping
 - nombre de chambres et/ou d'alcôves
 - description complète des couchages
- période d'ouverture de l'unité d'accueil :
 - soit toute l'année (si cochée)
 - soit selon une période précise et mentionnée
- tarifs de l'unité d'accueil :
 - tarif de la semaine en saison
 - tarif de la semaine hors saison
 - tarif particulier s'il y a
 - tarif week-end
 - montant de la caution
- acceptation du règlement en chèques vacances

Fiche descriptive d'une unité d'accueil : détails du contenu de la colonne droite



Contact


ASCEE ASCEET 17

Nom Christelle HYVES

Adresse ASCEET 17
DDTM 17
BP 90127
17306 Rochefort Cedex

Téléphone 05 46 82 29 01

Fax 05 46 88 41 01

 patrimoine.asceet17@i-carre.net

[Accès au site internet de l'ASCE](#)

Equipements

Four tradi. <input checked="" type="checkbox"/>	Micro-ondes <input checked="" type="checkbox"/>	} - renseignements sur les équipements de l'unité d'accueil - autres données utiles
Lave-linge <input type="checkbox"/>	Lave-vaiss. <input type="checkbox"/>	
TV <input type="checkbox"/>	Prise TV <input checked="" type="checkbox"/>	
Terrain clos <input checked="" type="checkbox"/>	Salon jardin <input checked="" type="checkbox"/>	
Autres - chauffage électrique, - cour individuelle close de murets, - tarif unique comprenant le		
Cheminée <input type="checkbox"/> Barbecue <input checked="" type="checkbox"/>		

admissibilité des animaux

admissibilité des adhérents extérieurs

Spécificités

Animaux admis *Oui (si la case est cochée)*

Adhérents externes admis *Oui (si la case est cochée)*

RESERVATION

Bonjour Monsieur Michel DURAND.
Pour réserver un séjour dans cette UA cliquer [ICI](#)

Dernière mise à jour le 11/12/2012

Fermer

Monsieur Michel DURAND s'étant préalablement identifié, il convient de cliquer sur [ICI](#) pour accéder au formulaire de demande de séjour

RESERVATION

Pour réserver une UA vous DEVEZ être IDENTIFIÉ (comme indiqué sur le menu d'entrée dans l'application des unités d'accueil)

dans le cas où l'adhérent ne s'est pas identifié au préalable, le message ci-contre s'affiche
il convient donc de revenir à la rubrique identification pour accéder au formulaire de demande de séjour

Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil - Connexion

exemple choisi : unité d'accueil de La Ciotat (13)

LA CIOTAT - L'île verte

Localisation

Département : BOUCHES-DU-RHONE

Adresse : Môle Bérourard
Quai Gantheaume
13600 La Ciotat

Situation : Mer et ville

Coord. GPS lat : 43.1732214397 long : 5.61069309711
[Localisation Géographique Google MAPS](#)

Pour consulter les données GPS d'une unité d'accueil :

- une fois la fiche à l'écran, dans le pavé rose en haut à gauche, les coordonnées GPS apparaissent en bas de ce pavé (latitude et longitude), si le gestionnaire en a réalisé la saisie
- sous les coordonnées, est mentionnée en bleu une ligne : « [Localisation Géographique Google MAPS](#) »
- en cliquant sur cette ligne, un lien ouvrira la page ci-dessous sur le site Google Maps, avec à l'écran différentes données relatives à l'emplacement de l'unité d'accueil concernée

Web Images Maps Actualités Vidéo Gmail plus

Connexion | Aide

Google Maps France

43.17322143971484,5.610693097114563

Recherche Google Maps Afficher les options de recherche


Itinéraire Mes cartes

Résultats 1 - 1 sur 1 pour
43.17322143971484,5.610693097114563

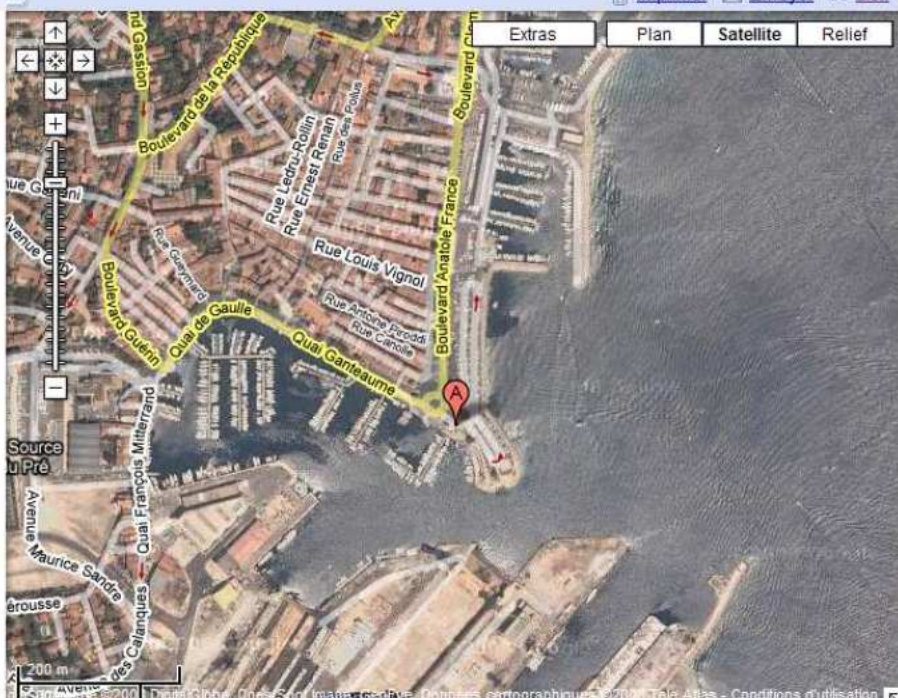
+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

[Plus d'infos locales >](#)

Photos



[Plus de photos, de vidéos et de contenu créé par les utilisateurs >](#)



Extras Plan Satellite Relief

200 m

© 2011 Google. Tous droits réservés. Données cartographiques © 2011 Tele Atlas - Conditions d'utilisation

[Itinéraire](#) [Mes cartes](#)

Résultats 1 - 1 sur 1 pour
43.17322143971484,5.610693097114563

+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

[Plus d'infos locales >](#)

Photos



[Plus de photos, de vidéos et de contenu créé par les utilisateurs >](#)

dans la partie gauche de l'écran, sont affichés :

- les coordonnées latitude et longitude, en degrés décimaux
- les coordonnées converties en degrés, minutes et secondes
- différents liens vous permettant de visionner des photos prises à proximité du site concerné, avec positionnement de celles-ci sur la carte affichée à l'écran

Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil – Commandes




dans la partie droite de l'écran, s'affiche la vue aérienne concernée

différentes commandes sont à votre disposition pour l'affichage :

- la commande « **Relief** » affiche le relief de la zone concernée
- la commande « **Satellite** » affiche la vue aérienne de la zone concernée avec une option « **Afficher les noms** » à cocher si vous souhaitez avoir en superposition le nom des rues
- la commande « **Plan** » affiche la vue en plan de la zone concernée
- la commande « **Extras** » affiche deux options, l'une avec les photos de la zone concernée, la seconde, un lien vers l'encyclopédie Wikipédia qui vous permettra d'avoir des informations touristiques sur la ville concernée

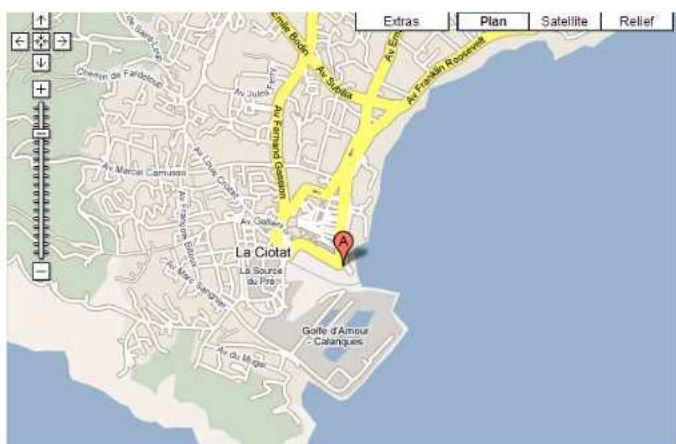
dans l'angle gauche de cette carte, différentes commandes sont à votre disposition :

- pour vous déplacer à l'aide des 4 flèches
- pour zoomer à l'aide de l'ascenseur

le marqueur rouge  se trouve sur la position de l'unité d'accueil concernée, ici, l'UA de La Ciotat, telle que définie lors de la saisie initiale des coordonnées



selon vos souhaits, voici des exemples d'affichages en vue aérienne ou en vue en plan, à l'échelle de votre choix



Géolocalisation GPS d'une unité d'accueil – Itinéraire

à l'affichage de la vue aérienne, il vous sera proposé de visionner un itinéraire, ainsi que de rechercher des commerces ou activités, à proximité de l'unité d'accueil concernée

L'option itinéraire est également accessible en haut à gauche, sous le titre Google

Itinéraire Mes cartes

Résultats 1 - 1 sur 1 pour
43.17322143971484,5.610693097114563

+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

Plus d'infos locales »

Photos

Plus de photos, de vidéos et de contenu créé par les utilisateurs »

43.173221, 5.610693
+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

Itinéraire : [Vers ce lieu](#) - [À partir de ce lieu](#)
[Rechercher à proximité](#) - [Enregistrer dans Mes cartes](#)

commandes à partir du menu affiché sur la carte :

- l'option itinéraire « [Vers ce lieu](#) », vous permet d'afficher l'itinéraire de la ville de votre choix à ce lieu, avec visionnage sur la carte, nombre de kilomètres, durée du trajet, descriptif de l'itinéraire, vues éventuelles du trajet avec l'option « [Street view](#) »
- l'option itinéraire « [À partir de ce lieu](#) », vous permet d'afficher l'itinéraire de ce lieu vers la ville de votre choix, avec visionnage identique à l'option « [Vers ce lieu](#) »
- l'option « [Recherche à proximité](#) », vous permet d'afficher tout type de commerces ou d'activités à proximité, avec la possibilité par la suite d'obtenir des informations détaillées en cliquant sur l'info affichée

43.173221, 5.610693
+43° 10' 23.60", +5° 36' 38.49"

Itinéraire : [Vers ce lieu](#) - [À partir de ce lieu](#)
[Rechercher à proximité](#) - [Enregistrer dans Mes cartes](#)

commandes à partir du menu « Itinéraire » :

- il vous est possible de saisir dans la case **A**, la ville de départ d'itinéraire, pour se rendre à l'unité d'accueil concernée
- les coordonnées de l'unité d'accueil concernée s'affichent automatiquement dans la case **B**
- possibilité de saisir une ville étape dans la case **C** après avoir sélectionné « [Ajouter une destination](#) »
- possibilité de choisir des options après avoir sélectionné « [Afficher les options](#) »
- possibilité de choisir un itinéraire voiture ou à pied pour circuit de randonnée par exemple

Itinéraire Mes cartes

A

B 43.17322143971484,5.610693097114563

C

[Ajouter une destination](#) - [Masquer les options](#)

Éviter les autoroutes miles km

Éviter les sections à péage

En voiture

En voiture

À pied

Itinéraire

